

Règlement particulier du Challenge Jeune 69 des 19-20 octobre 2019

Article 1

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD dans le cadre d'une compétition Promobad sous la responsabilité d'un titulaire du GEO.

Seuls les joueurs poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors du Rhône-Lyon Métropole ayant une licence FFBaD peuvent participer au Challenge Jeune 69.

La compétition se déroulera à Champagne.

Article 2

Tableaux de simple. Plusieurs niveaux seront proposés en fonction des joueurs présents dans l'objectif d'avoir des tableaux homogènes (possibilité de mélanger les catégories d'âge)

Le mode de compétition est par poule suivie ou non d'élimination directe. Les modalités exactes de la compétition seront communiquées lors de la convocation et affichées le jour même.

Article 3

La date limite d'inscription est le 11 octobre (le cachet de la poste ou la date de réception du mail faisant foi). L'envoi des inscriptions se fera soit par mail à champabad.tournois@gmail.com soit par courrier à Frédéric Ohrel, 6 B rue du Viard, 69290 Craponne.

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 12 octobre.

Article 4

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu sans que son accord ne soit requis.

Article 5

Les droits d'inscription seront de 6 euros.

Seules les inscriptions clubs seront prises en compte.

Article 6

Tous les matchs se dérouleront en auto arbitrage.

Article 7

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Article 8

Le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il est seulement autorisé pendant les pauses entre les sets.

Article 9

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.

Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let au service comme en jeu.

Article 10

Tout forfait (maladie, raisons familiales...) doit être signalé aussi vite que possible par téléphone à l'organisateur. Le Comité s'octroie le droit de suspendre un joueur sur les deux prochains challenges en cas de non-respect de cette règle. En cas de forfait d'un des deux joueurs de double, le joueur non forfait peut choisir un autre partenaire de son choix en accord avec l'organisateur.

Article 11

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Titulaire du GEO :
Frédéric Ohrel

